

Variations des droits de vote

Année 2024

- **Janvier**
- **Février**
- **Mars**
- **Avril**
- **Mai**
- **Juin**
- **Juillet**
- **Août**

• **Août**

Toulouse, le 4 septembre 2024

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 31/08/2024

Emetteur : Courtois
Code Emetteur : 3290
Code Valeur : - 1^{ère} ligne FR0000065393
Code Valeur : - 2^{ième} ligne
Code Valeur :

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019	72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)	0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)	0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)	0
Actions issues de conversions d'actions de préférences (NDC 073)	0
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS EN CIRCULATION	72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double	65 426
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS	138 206
Nombre d'actions privées de droit de vote	- 423
- Sur le nominatif	CCN 423
COURTOIS	112601 88
COURTOIS SA TM	114640 335
- Au porteur	0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES	137 783

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• **Juillet**

Toulouse, le 7 août 2024

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 31/07/2024

Emetteur : Courtois
Code Emetteur : 3290
Code Valeur : - 1^{ère} ligne FR0000065393
Code Valeur : - 2^{ième} ligne
Code Valeur :

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019	72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)	0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)	0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)	0
Actions issues de conversions d'actions de préférences (NDC 073)	0
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS EN CIRCULATION	72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double	65 412
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS	138 192
Nombre d'actions privées de droit de vote	- 423
- Sur le nominatif	CCN 423
COURTOIS	112601 88
COURTOIS SA TM	114640 335
- Au porteur	0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES	137 769

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• **Juin**

Toulouse, le 3 juillet 2024

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 30/06/2024

Emetteur : Courtois
Code Emetteur : 3290
Code Valeur : - 1^{ère} ligne FR0000065393
Code Valeur : - 2^{ième} ligne
Code Valeur :

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019	72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)	0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)	0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)	0
Actions issues de conversions d'actions de préférences (NDC 073)	0
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS EN CIRCULATION	72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double	65 581
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS	138 361
Nombre d'actions privées de droit de vote	- 423
- Sur le nominatif	CCN 423
COURTOIS	112601 88
COURTOIS SA TM	114640 335
- Au porteur	0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES	137 938

Article 10 des statuts

« ... En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• **Mai**

Toulouse, le 3 juin 2024

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 31/05/2024

Emetteur : Courtois
Code Emetteur : 3290
Code Valeur : - 1^{ère} ligne FR0000065393
Code Valeur : - 2^{ème} ligne
Code Valeur :

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019	72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)	0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)	0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)	0
Actions issues de conversions d'actions de préférences (NDC 073)	0
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS EN CIRCULATION	72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double	65 730
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS	138 510
Nombre d'actions privées de droit de vote	- 423
- Sur le nominatif	CCN 423
COURTOIS	112601 88
COURTOIS SA TM	114640 335
- Au porteur	0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES	138 087

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• **Avril**

Toulouse, le 3 mai 2024

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 30/04/2024

Emetteur : Courtois
Code Emetteur : 3290
Code Valeur : - 1^{ère} ligne FR0000065393
Code Valeur : - 2^{ème} ligne
Code Valeur :

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019	72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)	0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)	0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)	0
Actions issues de conversions d'actions de préférences (NDC 073)	0
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS EN CIRCULATION	72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double	65 727
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS	138 507
Nombre d'actions privées de droit de vote	- 423
- Sur le nominatif	CCN 423
COURTOIS	112601 88
COURTOIS SA TM	114640 335
- Au porteur	0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES	138 084

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• **Mars**

Toulouse, le 3 avril 2024

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 31/03/2024

Emetteur : Courtois
Code Emetteur : 3290
Code Valeur : - 1^{ère} ligne FR0000065393
Code Valeur : - 2^{ème} ligne
Code Valeur :

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019	72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)	0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)	0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)	0
Actions issues de conversions d'actions de préférences (NDC 073)	0
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS EN CIRCULATION	72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double	65 727
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS	138 507
Nombre d'actions privées de droit de vote	- 423
- Sur le nominatif	CCN 423
COURTOIS	112601 88
COURTOIS SA TM	114640 335
- Au porteur	0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES	138 084

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

● **Février**

Toulouse, le 4 mars 2024

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 29/02/2024

Emetteur : Courtois
Code Emetteur : 3290
Code Valeur : - 1^{ère} ligne FR0000065393
Code Valeur : - 2^{ème} ligne
Code Valeur :

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019	72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)	0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)	0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)	0
Actions issues de conversions d'actions de préférences (NDC 073)	0
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS EN CIRCULATION	72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double	65 642
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS	138 422
Nombre d'actions privées de droit de vote	- 423
- Sur le nominatif	CCN 423
COURTOIS	112601 88
COURTOIS SA TM	114640 335
- Au porteur	0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES	137 999

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• Janvier

Toulouse, le 5 février 2024

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 31/12/2024

Emetteur : Courtois
Code Emetteur : 3290
Code Valeur : - 1^{ère} ligne FR0000065393
Code Valeur : - 2^{ème} ligne
Code Valeur :

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019		72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)		0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)		0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)		0
Actions issues de conversions d'actions de préférences (NDC 073)		0
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS EN CIRCULATION		72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double		65 580
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS		138 360
Nombre d'actions privées de droit de vote		- 423
- Sur le nominatif	CCN	423
COURTOIS	112601	88
COURTOIS SA TM	114640	335
- Au porteur		0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES		137 937

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »